



Genève, le 1er février 2021

Propositions à la CD AMO 2021

- Proposition 1 - Ajout d'une catégorie de taille ML et hauteur des sauts adaptée
- Proposition 1bis - uniquement si la proposition 1 n'est pas acceptée - Ajout d'une catégorie de taille ML facultative pour l'organisateur de concours
- Proposition 2 - Suppression de l'obligation de monter dans une classe supérieure
- Proposition 3 - Possibilité de relégation spontanée en classe inférieure

Proposition 1 - Ajout d'une catégorie de taille ML et hauteur des sauts adaptée

Pour les chiens mesurant de 43,0 cm à 49,9 cm, nous proposons la création d'une catégorie intermédiaire « ML » et une hauteur des sauts de 45 à 50 cm.

Lors des concours nationaux, les conducteurs des chiens concernés pourront choisir s'ils souhaitent courir dans la catégorie ML ou dans la catégorie supérieure L afin de ne pas être pénalisés pour les qualifications. Toutefois, cette catégorie ne sera pas possible lors des qualifications EO et CM tant que la FCI ne l'aura pas ajoutée à son règlement.

Justification

Depuis plus de deux ans de nombreux pays ont adopté cette nouvelle catégorie de taille (Espagne, République Tchèque, Hongrie, Suède, Finlande, Pologne, etc...). La FCI réfléchit également à ajouter cette nouvelle catégorie.

En acceptant cette proposition, la CTAMO montrerait que le bien-être ainsi que la santé des chiens sont au cœur de ses préoccupations et qu'elle encourage la pratique de l'agility pour tous les chiens, de toutes les races et toutes les tailles. Il s'agit aussi d'éviter que les propriétaires de chiens dans la limite de taille abandonnent les compétitions pour préserver la santé de leur animal. Accepter cette nouvelle catégorie permettrait même d'augmenter le nombre de participants aux compétitions.

Proposition 1bis - uniquement si la proposition 1 n'est pas acceptée - Ajout d'une catégorie de taille ML facultative pour l'organisateur de concours

Dans le cas où la proposition 1 ne serait pas acceptée, nous proposons que la nouvelle catégorie de taille ML puisse être ajoutée au bon vouloir des organisateurs des compétitions nationales, comme c'est le cas pour les Oldies. Les propriétaires des chiens pourront toujours choisir de les inscrire soit dans la catégorie ML, soit dans la catégorie L.

Proposition 2 - Suppression de l'obligation de monter dans une classe supérieure

Nous proposons de supprimer l'obligation de monter dans une classe supérieure. Pour ne pas pénaliser les propriétaires de chiens qui souhaiteraient monter en classe supérieure, nous suggérons de mettre en place le système suivant :

Si un chien a obtenu toutes les qualifications pour monter en classe supérieure mais que son propriétaire souhaite le maintenir dans sa classe actuelle, ce chien ne pourra plus obtenir de qualification supplémentaire lors de ses prochaines compétitions. Son compte sera « bloqué » par le système de la CTAMO. Lors des compétitions, c'est le chien suivant sur la liste des résultats qui obtiendra la qualification.

Exemple :

Le chien A, a obtenu toutes les qualifications nécessaires pour monter en classe Large 2, mais son propriétaire souhaite rester en classe Large 1 pour le moment.

Le chien B, n'a pas encore toutes ses qualifications pour la classe Large 2.

Lors d'une compétition officielle : le chien A arrive au 1er rang avec 0 faute lors de l'agility Large 1, et le chien B arrive 2ème avec 0 faute. Comme le chien A a déjà obtenu toutes les qualifications pour monter en Large 2, c'est le chien B qui obtient la qualification pour la classe Large 2.

Par ailleurs, le droit pour obtenir une nouvelle qualification reprendra soit lorsque le chien sera monté en classe supérieure, soit lorsque la plus ancienne de ses confirmations sera échue (plus de 2 ans).

Justification

Il n'est pas toujours souhaitable de monter son chien dans une classe supérieure pour différentes raisons. Par exemple, un chien expérimenté qui est régulier mais pour qui les parcours de niveau supérieur sont trop exigeants et démotivants, ou un jeune chien régulier mais qui aurait besoin de plus de temps pour prendre de la confiance et de la vitesse, etc. Nous pensons que d'obliger un chien à monter dans une classe supérieure alors que cela pourrait le démotiver va à l'encontre des principes de la CTAMO. Et la solution de devoir arrêter les compétitions en sachant que les résultats permettant de monter de classe sont valables deux ans n'est pas une bonne solution non plus. Cela fait perdre des compétiteurs aux organisateurs de concours.

Nous pensons que, grâce au système mis en place par la CTAMO (dashboard), c'est tout à fait réalisable. Ce système est d'ailleurs déjà en place, avec succès, pour obtenir les titres lors d'expositions canines de beauté.

Proposition 3 - Possibilité de relégation spontanée en classe inférieure

Nous souhaitons que la CTAMO mette en place la possibilité de relégation spontanée dans une classe inférieure. La relégation peut se faire à tout moment mais une fois que le chien a fait un concours dans la classe inférieure, il doit obtenir à nouveau toutes les qualifications pour pouvoir monter dans la classe supérieure.

Justification

Le propriétaire est celui qui connaît le mieux son chien et, pour de multiples raisons, il peut penser qu'une relégation dans une classe inférieure peut être bénéfique pour celui-ci. A défaut, il est contraint d'arrêter les compétitions durant plusieurs mois, ce qui n'est pas non plus une bonne solution. Cela fait également perdre des compétiteurs aux organisateurs de concours. En acceptant cette proposition, la CTAMO montrerait qu'elle est soucieuse du bien-être des chiens et qu'elle fait confiance à leur propriétaire pour décider de ce qu'il y a de mieux pour leur animal.